



67390 MACKENHEIM

**PROCES-VERBAL**  
des délibérations du Conseil Municipal

**SEANCE du 19 décembre 2011**

Tél 03 88 58 26 26

Fax 03 88 58 26 27

Internet : mairie.mackenheim@evc.net

**Sous la Présidence de** Monsieur Jean-Claude SPIELMANN, Maire.

**Conseillers présents** : MM Antoine HETZER, Gérard FAHRNER, André SCHMITT, Mmes Caroline JEHL-HETZER, Agnès PETROWSKI, Melle Laetitia MATHIS, MM Lucio GHIDINA, Frédéric STOCKBAUER, Mmes Antoinette FERNANDEZ, Martine THIEBO, M Christophe LUDAESCHER.

**Soit 12 membres du Conseil**

**Conseillers absents excusés** : Mmes Kathleen DICK, Florence MACHI-BAGY, M Martin SCHWOERER.

**I. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**

En l'espèce, le code général des collectivités territoriales (CGCT) indique les règles applicables à cette élection.

La désignation se fait au scrutin secret, uninominal, à la majorité (comme pour l'élection du Maire).

Il est donc constitué un bureau de vote :

* Président	: M. Spielmann Jean-Claude
* Secrétaire	: Melle Mathis Laetitia
* Assesseur-Scrutateur	: M. Hetzer Antoine

Aussi,

Le Conseil Municipal,

\* Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

\* Vu les statuts de la nouvelle Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM) fixant à un le nombre de délégués pour la commune de Mackenheim ;

\* Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du conseil communautaire de la CCRM ;

\* Considérant que se présentent à la candidature de représentants de la commune au sein de la CCRM, les conseillers suivants :

M Spielmann Jean-Claude  
M Fahrner Gérard

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21, voté à scrutin secret ;

- a élu M Spielmann Jean-Claude en tant que représentant au sein l'organe délibérant de la CCRM ;

Nombre de votants	:	12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	12
. A déduire : bulletin blanc	:	1
. Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	11
. Soit Majorité Absolue	:	6
VOIX OBTENUES :		
-M Spielmann Jean-Claude		11

- a élu M Fahrner Gérard en tant que délégué suppléant au sein l'organe délibérant de la CCRM.

Nombre de votants	:	12
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	12
. A déduire : bulletin blanc	:	1
. Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	11
. Soit Majorité Absolue	:	6
VOIX OBTENUES :		
M Fahrner Gérard		11

## II. PROJET DE RESTAURATION D'UNE RIPISYLVE EN BORDURE DE L'ALTBACH

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de restauration d'une ripisylve en rive droite de l'Altbach, sur une longueur de 500 mètres. Les principaux objectifs de ce projet sont : la diversification des habitats le long du cours d'eau, la stabilisation de la berge, l'amélioration de l'habitat pour le gibier et la faune aquatique, la prévention contre le risque inondation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Approuve le projet et le financement proposé comme suit :

Travaux	Montant HT	Recettes
Débroussaillage	300.00 €	Subvention Conseil Général (40 %) 1 300 €
Fournit et plantation des végétaux :	2 950.00 €	Subvention Agence de l'Eau (40 %) 1 300 €
		Autofinancement 650 €
Total	3 250.00 €	

-confie au Maire la constitution des différents dossiers de demande de subvention auprès des deux organismes.

## III. DIVERS

La Commission intercommunale de Voirie effectuera une tournée dans la commune pour recenser les travaux de réfection à inscrire au programme « Entretien 2012 ».

Après les travaux réalisés sur les réseaux eau et assainissement rue de l'Ile, il y a lieu de d'arrêter l'aménagement définitif de la voie ; au vu de l'étroitesse de la voie, il est proposé de supprimer les trottoirs existants et de mettre en place un caniveau déporté côté « Est » de la voie.

Suite aux pluies abondantes de ces derniers jours, il sera signalé à la Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs, le constat d'une importante masse d'eau stagnante à hauteur de la propriété N°10, Rue Haute.

Une consultation a été engagée pour les travaux de réfection de la toiture (pan Nord) de la Maison forestière, en raison de la présence de mousses qui le recouvrent.

Les quelques dégâts au droit de tuiles faîtières provoqués par la tempête du vendredi 16 décembre 2011 sur l'église devraient être réparés rapidement.

Il est prévu d'organiser en début d'année 2012 une réunion de la commission « Cimetière » pour l'étude de l'aménagement de diverses installations (ossuaire, colombarium, jardin du souvenir).

Concernant le projet de classe verte de l'école, le Conseil Municipal, outre la décision de prise en charge des frais de transport par la commune, est disposé à examiner la possibilité d'une aide aux familles à revenus modestes. Une communication sera effectuée en direction des familles dès janvier 2012.

Les services de l'INSEE viennent de transmettre à la commune le chiffre de la population légale de la commune au 1<sup>ER</sup> janvier 2012, soit 730 habitants.

Les registres d'état-civil confiés à un atelier de restauration seront remis à la commune jeudi le 22 décembre 2011.

Dans le cadre de la révision du Contrat de territoire, il sera communiqué aux services du Conseil Général, la répartition suivante du projet de rénovation de la mairie-école : 900 000 € pour l'école et 300 000 € pour la Mairie. Un cahier des charges sera à établir en 2012 pour définir les besoins et les travaux à réaliser.

Le Maire